

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 23
présents : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril,
le Conseil Municipal de la commune du Cheylard,
dûment convoqué le 8 avril, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques CHABAL, Maire,

Etaient présents :

Dr CHABAL Jacques, Mme PINET Monique, M. CHEYTION Antony, Mme ROURE Marie-Christine, M. CUMIN Gérard, Mme CHANEAC Brigitte, M. SERRE Denis, Mme GRATESOL Nicole, M. CROS Pierre, Mme ARNAUD Karine, Mme LABAUNE Sophie, M. MARION Jean François, Mme AUBERT Yolande, Mme SECCO Brigitte, M. BOUCHARDON Thierry.

Procurations :

Mme HORNEGG Johanna à Mme CHANEAC Brigitte
M. PERRIN Roger à M. CHEYTION Antony
M. RICHARD Frédéric à Dr CHABAL Jacques
Mme PLANTIER Honorine à Mme ROURE Marie-Christine
M. CLAVEL Christophe à M. CUMIN Gérard
M. SANIEL Jean-Paul à M. SERRE Denis
Mme BOS Elise à Mme PINET Monique

Absente excusée :

Mme FONTANEL Sophie

Secrétaire de séance : Mme AUBERT Yolande

Délibération N° 010 – 2024

BUDGET PRIMITIF 2024

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté, lors de la réunion de la commission des finances du 10 avril 2024, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 4 327 188,94 €

Dépenses et recettes d'investissement : 2 310 734,26 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	4 327 188,94 €	4 327 188,94 €
Section d'investissement	2 310 734,26 €	2 310 734,26 €
TOTAL	6 637 923,20 €	6 637 923,20 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 22 voix pour,

Vu l'avis de la commission des finances du 10 avril 2024,

Vu le projet de budget primitif 2024,

APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	4 327 188,94 €	4 327 188,94 €
Section d'investissement	2 310 734,26 €	2 310 734,26 €
TOTAL	6 637 923,20 €	6 637 923,20 €

Dr Jacques CHABAL
Maire du Cheylard

+PJ : - Note brève et synthétique de budget primitif 2024 et ses graphiques.

Affiché en Mairie le 17 avril 2024
Transmis à la Sous-Préfecture de Tournon-sur-Rhône
Pour contrôle de légalité le 17 avril 2024.



V I L L E

le Cheylard

A R D E C H E

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

A. Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien des cheylaraises et cheylarois et d'assurer le rôle de chef-lieu.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la commune.

Pour notre collectivité :

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées et les intérêts des emprunts à payer.
 - En 2024, les charges de personnel et frais assimilés ont été budgétisés pour un montant de 1 367 480.00 € et représentent 31.6% du budget primitif, justifiés par l'augmentation des 5 points majorés de chaque grade au 1^{er} janvier 2024 et la hausse de l'assurance du personnel...)
 - En 2024, les charges à caractère général budgétisées sont en hausse par rapport à 2023 et s'élèvent à 1 448 200.00 € soit 33.47% des dépenses totales. Il faut prévoir les variations inattendues des différentes énergies, les maintenances supplémentaires (vidéoprotection, panneaux d'affichage...)
 - Le Chapitre 65 augmente en 2024 et représente 400 687 € soit 9.26% des dépenses totales (hausse de 5 points de l'indice des indemnités d'élus, hausse des contingents (SDIS...)).
 - Le montant des dépenses totales de fonctionnement pour l'année 2024 représente 4 327 188.94€.

- Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, attributions de compensation, diverses subventions et la location de logements communaux.
 - En 2024, le montant des recettes totales de fonctionnement s'élève à 4 327 188.94€ dont 48.21% correspondent aux impôts et taxes, soit 2 086 083.50€. Les dotations représenteront 730 000€ soit 16.87% des recettes totales.

B. Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou court terme. Elle concerne des dépenses ou des recettes à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou l'amélioration du patrimoine de la commune, notamment en 2024, la construction d'un boudodrome, des travaux de voiries diverses, travaux dans les bâtiments communaux, acquisitions de différents matériels...

En 2024, le montant budgétisé des dépenses totales d'investissement est supérieur à celui de 2023, il représente 2 310 734.26€.

Au chapitre 21, les immobilisations corporelles s'élèvent à 402 400.00 €, soit 17.41% des dépenses totales.

Au chapitre 23, les immobilisations en cours budgétisées montent à 781 000.00€, soit 33.80% des dépenses totales.

Au chapitre 16, les remboursements d'emprunt ont augmenté car la commune a contracté un prêt en 2022 et l'a débloqué en 2023. Ils s'élèvent à 350 494.26€, soit 15.17% des dépenses totales.

En recettes :

En 2024, la principale recette de 500 000€ soit 21.64% des recettes totales correspond à l'emprunt qui sera contracté cette année et qui permettra de réaliser des investissements importants.

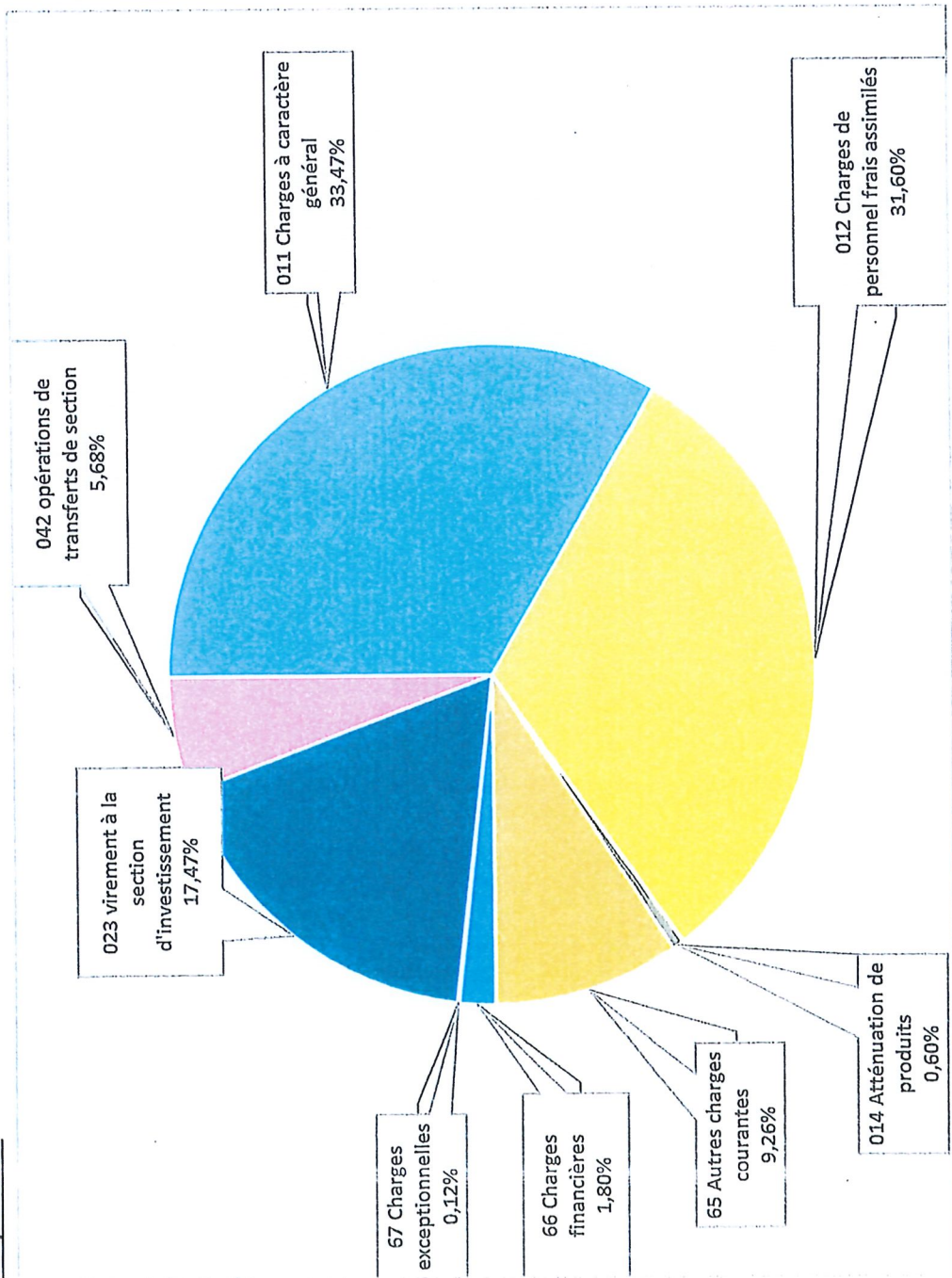
Le FCTVA devrait s'élever à 100 000€.

En 2024, le montant budgétisé des recettes totales d'investissement est supérieur à celui de 2023, soit un montant de 2 310 734.26€.

Section de fonctionnement - BP 2024

Montants	
011 Charges à caractère général	1 448 200,00 €
012 Charges de personnel frais assimilés	1 367 480,00 €
014 Atténuation de produits	26 000,00 €
65 Autres charges courantes	400 867,00 €
66 Charges financières	77 916,68 €
67 Charges exceptionnelles	5 000,00 €
023 virement à la section d'investissement	756 062,62 €
042 opérations de transferts de section	245 662,64 €
TOTAL :	4 327 188,94 €

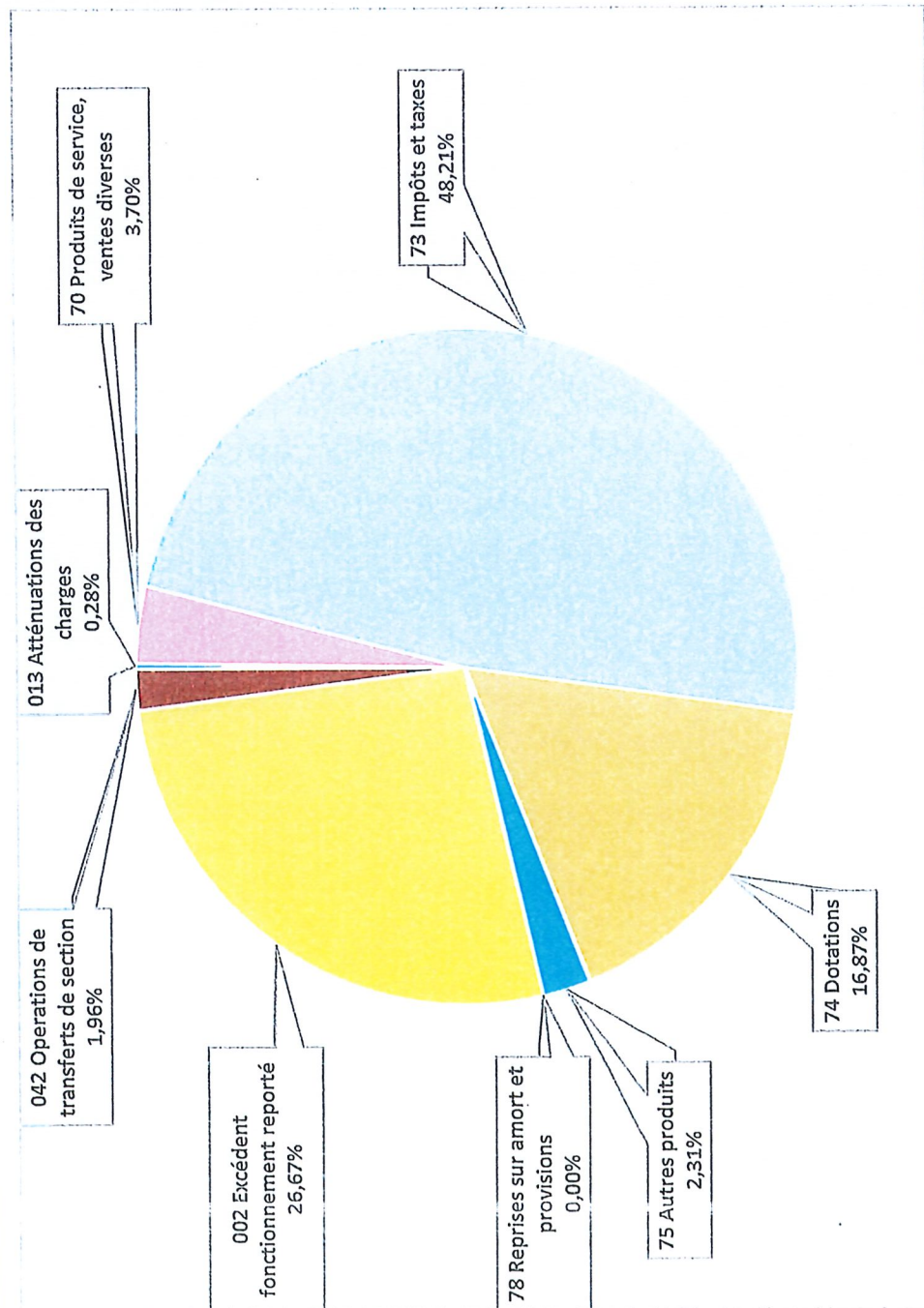
Dépenses



Section de fonctionnement - BP 2024

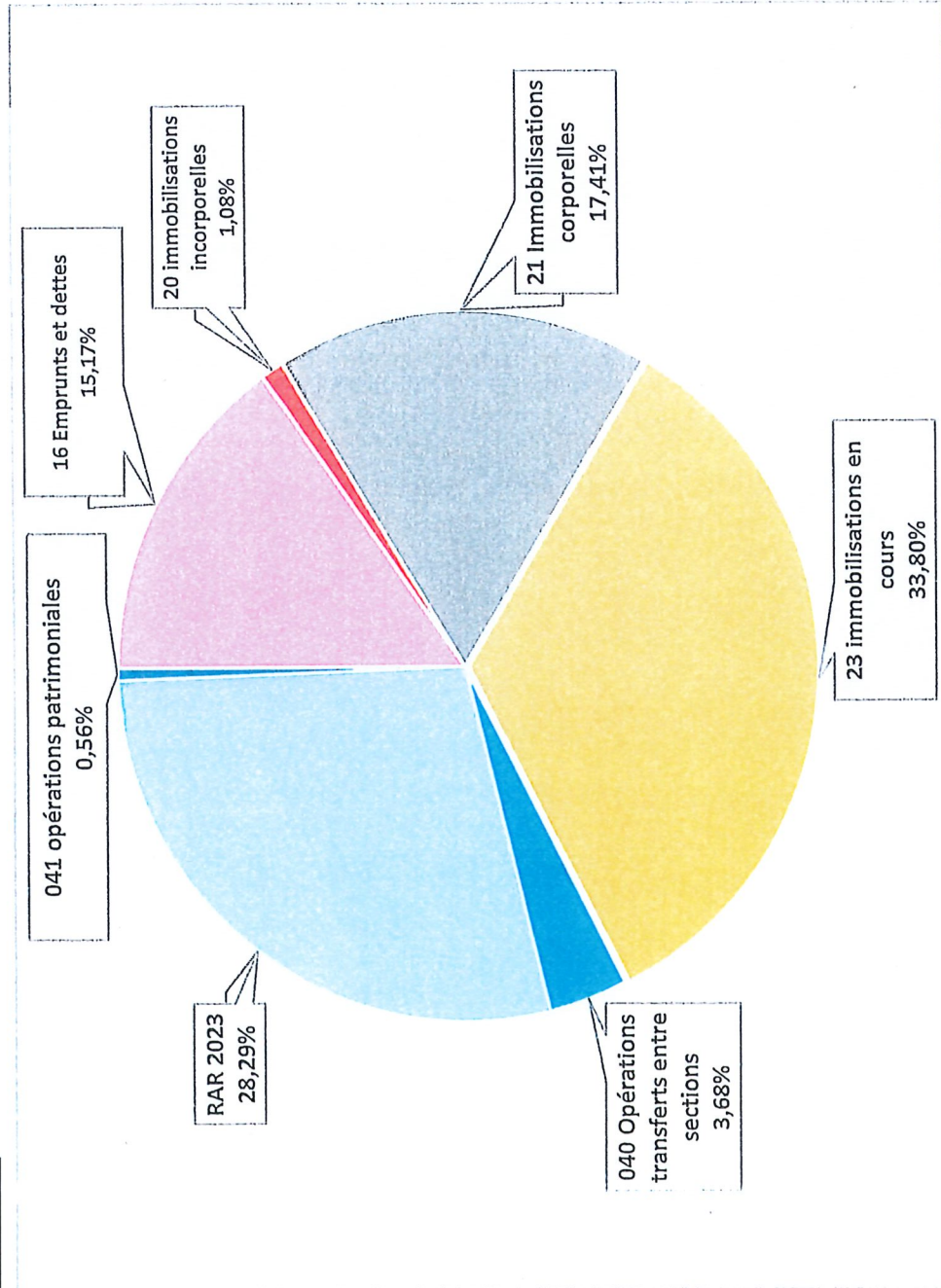
Montants	
013 Atténuations des charges	12 000,00 €
70 Produits de service, ventes diverses	160 000,00 €
73 Impôts et taxes	2 086 083,50 €
74 Dotations	730 000,00 €
75 Autres produits	100 000,00 €
78 Reprises sur amort et provisions	92,00 €
002 Excédent fonctionnement reporté	1 154 013,44 €
042 Operations de transferts de section	85 000,00 €
TOTAL :	4 327 188,94 €

Recettes



Section d'investissement - BP 2024

Dépenses



Montants

16 Emprunts et dettes	350 494,26 €
20 immobilisations incorporelles	25 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	402 400,00 €
23 immobilisations en cours	781 000,00 €
040 Opérations transferts entre sections	85 000,00 €
RAR 2023	653 816,00 €
041 opérations patrimoniales	13 024,00 €
TOTAL :	2 310 734,26 €

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

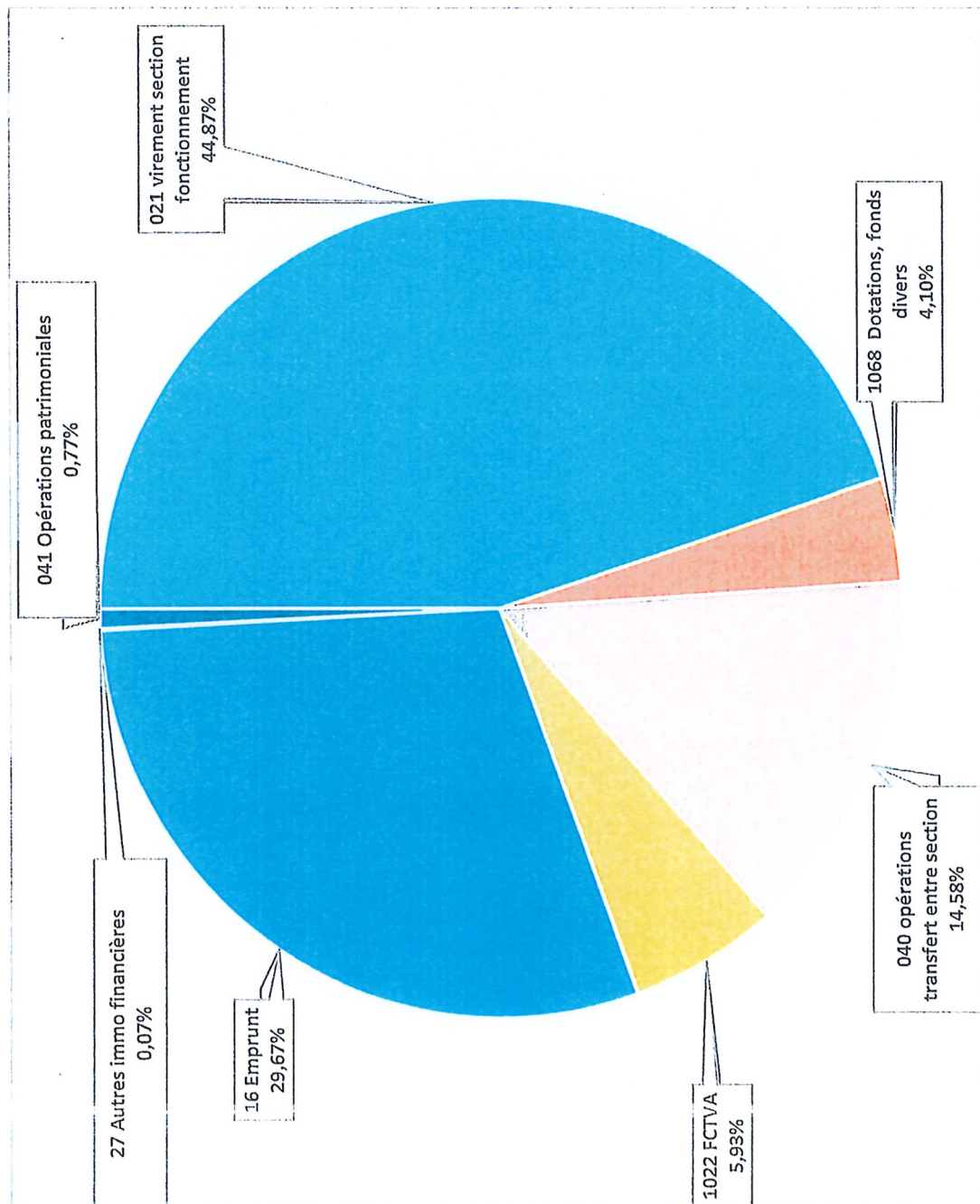
17 AVR. 2024

Berger
Levrault

ID : 007-210700647-20240415-001000-DE

Section d'investissement - BP 2024

Recettes



Montants

021 virement section fonctionnement	756 062,52 €
1068 Dotations, fonds divers	69 089,71 €
040 opérations transfert entre section	245 662,54 €
1022 FCTVA	100 000,00 €
16 Emprunt	500 000,00 €
27 Autres immo financières	1 165,00 €
041 Opérations patrimoniales	13 024,00 €
001 Excédent Investissement reporté	584 726,29 €
13 Subvention d'équipement	41 004,00 €
TOTAL :	2 310 734,26 €

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17 AVR. 2024

Berger
Levrault

ID : 007-210700647-20240415-001000-DE